

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

SOMMAIRE



LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 9
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	10 à 17
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE	18 à 36
LES PERSPECTIVES	42



LE CADRE D'INTERVENTION

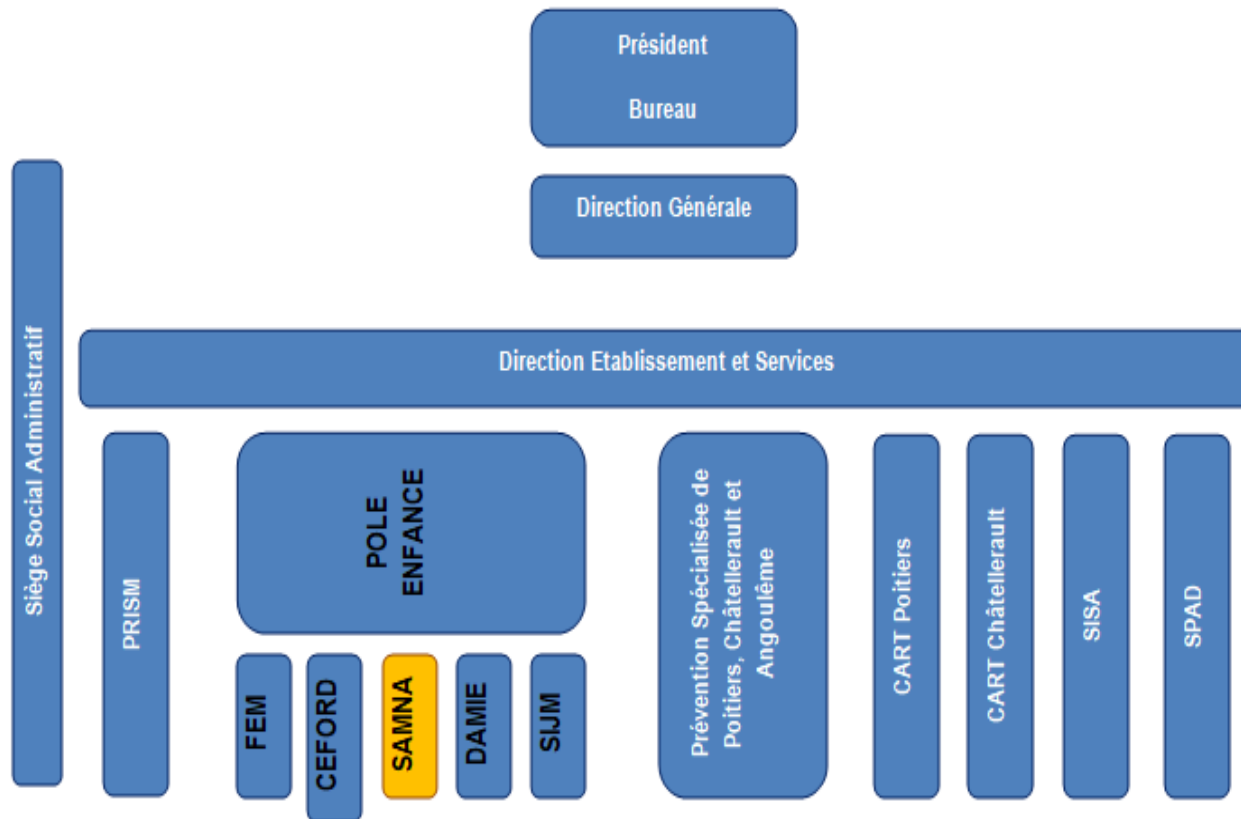
3

Organigramme ADSEA86



Association Départementale
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES
Tél : 05 49 61 06 00

Organigramme de l'ADSEA



Présentation du Pôle Enfance



FEM

Foyers Educatifs Mixtes

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtelleraut, habilité justice et aide sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

CEFORD

Centre Educatif de Formation Départemental

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Présentation du Pôle Enfance

DAMIE

Dispositif d'Accueil pour Mineur Isolé Etranger

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld) 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

SAMNA

Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 70 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

SIJM

Service d'Insertion Jeune Majeur

Le service accueille sur l'ensemble du territoire de la Vienne 72 jeunes garçons ou filles âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeunes Majeurs (art. L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). Les jeunes sont accueillis dans des appartements individuels (48 sur tout le département, selon le lieu de vie et le projet du jeune), mais aussi « partagés », pouvant intégrer trois jeunes avec chambre individuelle et espace commun (6 sur Poitiers et communes alentours et 2 sur Châtellerauld). L'équipe éducative est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.



Service
d'Accueil
Mineurs
Non
Accompagnés

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNES

9 rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES

05 49 37 91 60

samna86@adsea86.fr

www.adsea86.fr

Le SAMNA

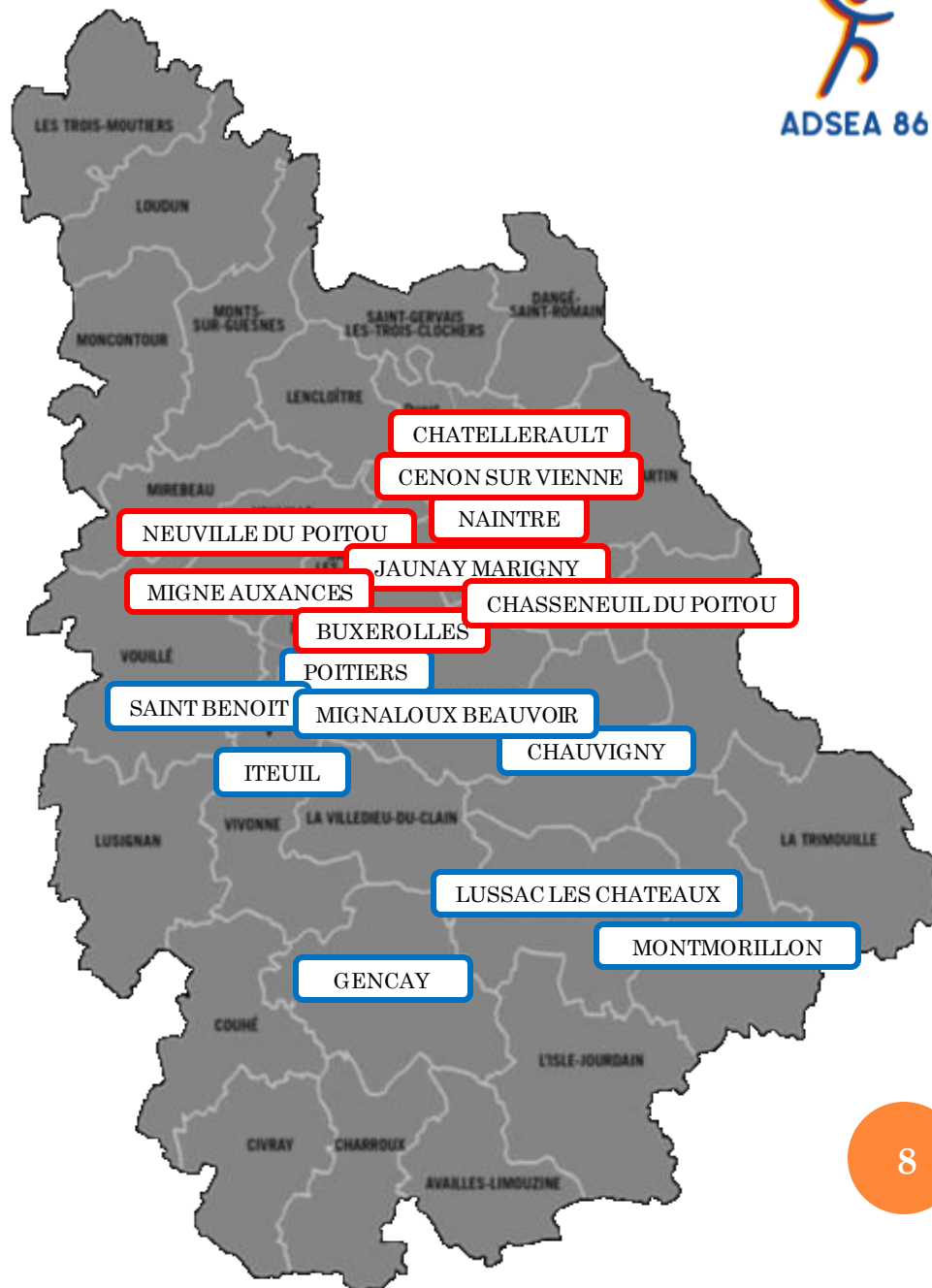
SAMNA

70 places +
extension de 21 places

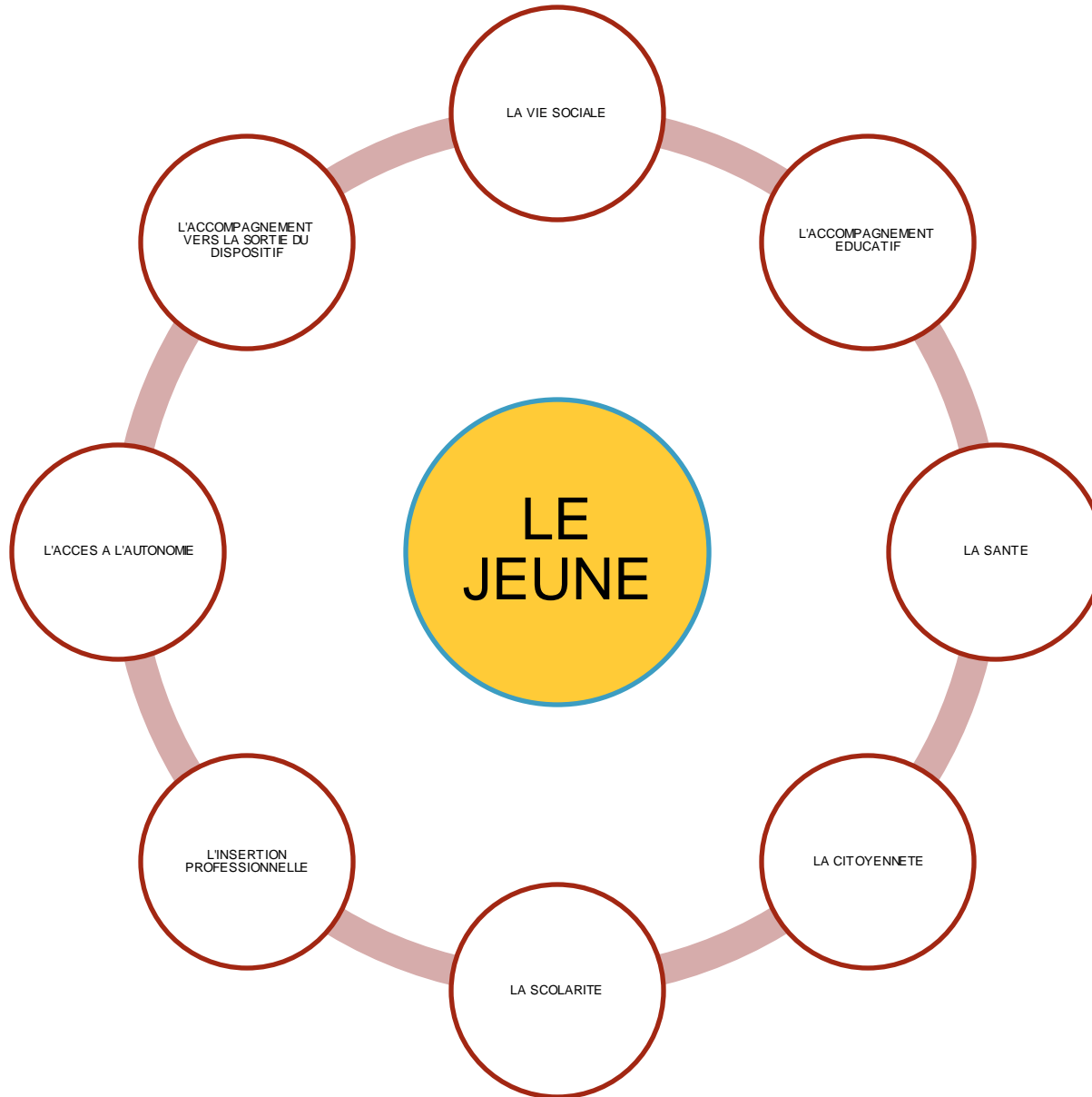
Filles et garçons

Entre 15 et 18 ans +
Contrats Jeunes Majeurs

Un accompagnement 24h/24h
et 365 jours par an



Le schéma de l'insertion

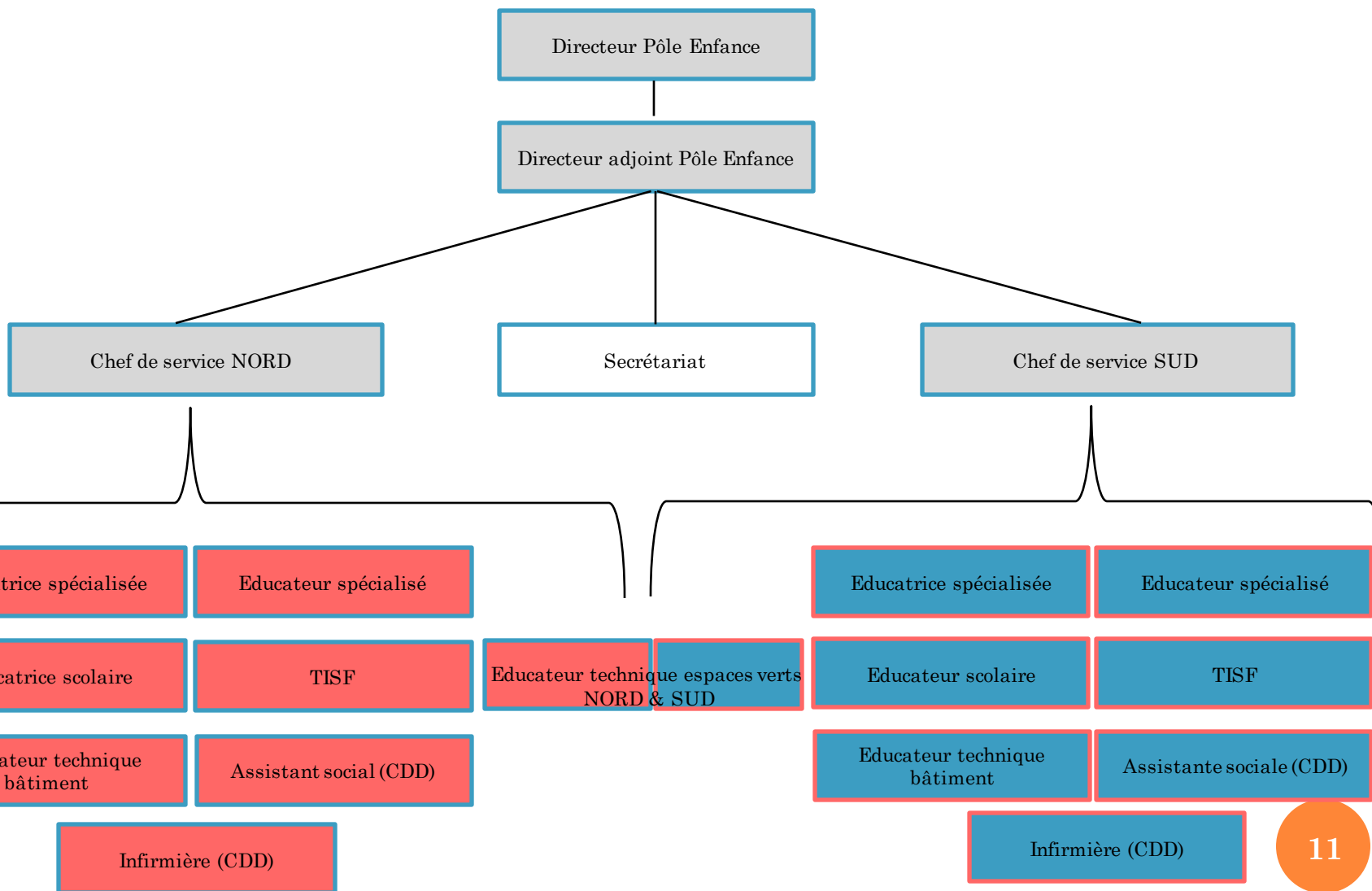


LES MOYENS MIS EN OEUVRE



10

Organigramme du SAMNA



dynamique partenariale



La situation sanitaire 2020 n'aura pas permis d'activer l'ensemble du réseau partenarial

Budget et résultats exercice 2020

Explicatifs des résultats du compte administratif 2020 : Synthèse

SAMNA

○ Charges autorisées :	1 901 266,00 €
○ Charges brutes réalisées :	1 728 591,92 €
○ Produits réalisés :	1 904 461,29 €
○ Résultat comptable :	175 869,37 €
○ Reprise résultat N-2 :	17 407,00 €
○ Neutralisation congés payés :	10 810,14 €
○ Provisions indemnités retraite :	-1 044,00 €
○ Résultat exercice :	203 042,51 €

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	494 000,00	468 786,30	25 213,70
Charges GR2	828 473,00	745 223,11	83 249,89
Charges GR3	578 793,00	514 582,51	64 210,49
Total CHARGES	1 901 266,00	1 728 591,12	172 674,08
Activité GR1	1 883 859,00	1 900 729,20	-16 870,20
Recettes GR2	0,00	-3 858,93	3 858,93
Recettes GR3	0,00	7 591,02	-7 591,02
Total PRODUITS	1 883 859,00	1 904 461,29	-20 602,29

Analyse globale :

Le résultat de l'activité fait apparaître **un excédent de 16 870,20 €** (+ 286 journées), au regard des 31 554 journées à réaliser sur cet exercice. Cet écart favorable est dû, malgré l'extension temporaire de capacité de 21 places autorisée par le Conseil Départemental au regard des besoins de celui-ci pour l'accueil du public MNA, à une activité soutenue au-delà des 95% du taux d'occupation des places.

Éléments remarquables aux explicatifs :

En préambule aux explicatifs des dépenses, il convient de souligner que le budget recalculé sur 91 places liées à l'extension, a servi de base aux dépenses de fonctionnement sur cet exercice.

Dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe I) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente **494 000,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **468 786,30 €**, soit **un bénéfice de 25 213,70 €**.

Ce résultat s'explique notamment par des économies réalisées du fait de la situation sanitaire (arrêt des activités sportives et de loisirs, arrêt des repas éducatifs, carburant pour les véhicules de service...)

Dépenses afférentes au personnel (Groupe II) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente **828 473,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **745 223,11 €**, soit **une économie de 83 249,89€**.

Au regard de la suractivité constatée liée à l'augmentation temporaire de capacité, la Direction du Pôle Enfance a recruté (en CDD) des personnels pour l'accompagnement des jeunes (éducateurs, infirmières), ainsi que pour la maintenance des logements. Malgré ces charges supplémentaires en ressources humaines, et en rapprochant ce résultat des recettes en atténuation (2 638,09 €) sur ce groupe, il est constaté une économie de **85 887,98 €**.

A noter sur le compte 622800 (autres rémunérations et honoraires) un excédent de 50 145,00 € lié à la non-utilisation de l'intervention de psychologues en libéral, les besoins des jeunes allant plutôt vers la psychiatrie.

Dépenses afférentes à la structure (Groupe III) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente **578 793,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **514 582,51 €**, soit **une économie de 64 210,49 €**.

Ce résultat s'explique par une gestion au plus près des loyers, de la vêtue pour les jeunes...

Un rééquilibrage de certains comptes sera proposé lors du prochain budget prévisionnel, pour une activité ramenée à l'accordé initial (70 places).

Recettes :

Produits de la tarification et assimilés :

Les recettes de ce groupe sont essentiellement constituées des produits de la tarification. **La suractivité observée génère un excédent de 16 870,20 € (+ 286 journées)**.

Conclusion :

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître **un excédent de 175 869,37 €**. Après la reprise de résultat N-2 (17 407 €), la neutralisation des congés payés (10 810,44 €) et la neutralisation de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (-1 044 €), **le compte administratif 2020 présente un résultat excédentaire de 203 042,51 €**.

Affectation du résultat :

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2020 (203 042,51 €) soit affecté en réserve de compensation pour 85 000 €, en compensation des déficits des FEM Internats pour 89 711,95 € et en compensation des déficits du SIJM pour 28 330,56 €.



ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

19

Faits saillants

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire, qui impacte fortement les modalités de prise en charge des jeunes accueillis au SAMNA. Les professionnels se sont adaptés constamment aux directives des différents ministères. La qualité de l'accompagnement n'a pas baissé, même si les modalités de mise en œuvre de la mission ont demandé à tous une forte capacité d'innovation lors des différents confinements. L'équipe a répondu présent à toutes les évolutions nécessaires dans ce contexte si particulier.

Ainsi, les jeunes ont pu se maintenir en contact avec leur lieu de formation, de scolarité, grâce à la mise en place par le service d'un suivi à distance (équipement informatique fourni par le service), voire en présentiel si besoin. Les autres axes de l'autonomie ont également été maintenus (logement, santé...). Des accueils ont été réalisés sur cette période, sur sollicitation du Pôle MNA du Conseil Départemental, qui faisait face à des difficultés sur d'autres lieux d'hébergement.

Cette mobilisation de tous s'est traduite par un maintien de l'activité pleine du SAMNA, malgré les flux migratoires qui se sont "éteints" pendant plusieurs mois.

On retiendra de cet évènement que là où une équipe, si elle n'avait pas été solide et solidaire, aurait pu perdre le sens de la mission et donc de l'accompagnement, les professionnels du SAMNA ont démontré que le socle du projet d'établissement ainsi que sa mise en œuvre en cohérence avec les besoins des jeunes, sont la garantie d'une efficacité du service rendu à l'utilisateur, aussi difficile soit le

Extension de la capacité "une équipe renforcée"

L'extension s'est poursuivie sur l'année 2020. Le parc locatif est resté le même qu'en 2019. Les sorties et entrées des jeunes se sont toutefois accrues au regard de la montée en capacité du Service d'Insertion Jeune Majeur "SIJM". Les orientations, qu'elles soient liées à l'admission ou la sortie du public sont devenues plus fluides.

En 2020, 36 jeunes sont sortis du dispositif, soit plus du double de 2019 (17 sorties). La plupart ont été orientés vers le SIJM afin de finaliser leur parcours d'apprentissage et d'accès à l'autonomie. Concernant les admissions, 35 nouveaux jeunes ont rejoint l'établissement.

Cet exercice a nécessité de l'adaptation et de la réactivité de la part des équipes. Qui plus est, la situation sanitaire, les périodes de confinement, n'ont pas permis de temps conviviaux autour des départs et admissions. Le respect des règles sanitaires, des gestes barrières nous a amené à nous adapter et à trouver la juste "distance" dans nos pratiques. La question de la continuité d'accompagnement et les notions de "présence/absence" auprès des jeunes ont été abordées quotidiennement afin de veiller à la qualité de la prise en charge proposée.

Concernant la question de la prise en compte de la santé des usagers relevée dans le rapport 2019, l'extension a permis sur la fin d'année 2020 l'ouverture de deux postes d'infirmier à temps partiel au sein des 2 unités. Au-delà de la plus-value quant à l'approche sanitaire et clinique proposée, leur arrivée a permis aux Travailleurs en Insertion Sociale et Familiale "TISF" de se repositionner sur des champs d'intervention plus en lien avec leurs missions et de se détacher du suivi santé qui impactait majoritairement leur emploi du temps.

La formation des salariés

Formations collectives

- Analyse de la pratique

Formations individuelles

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

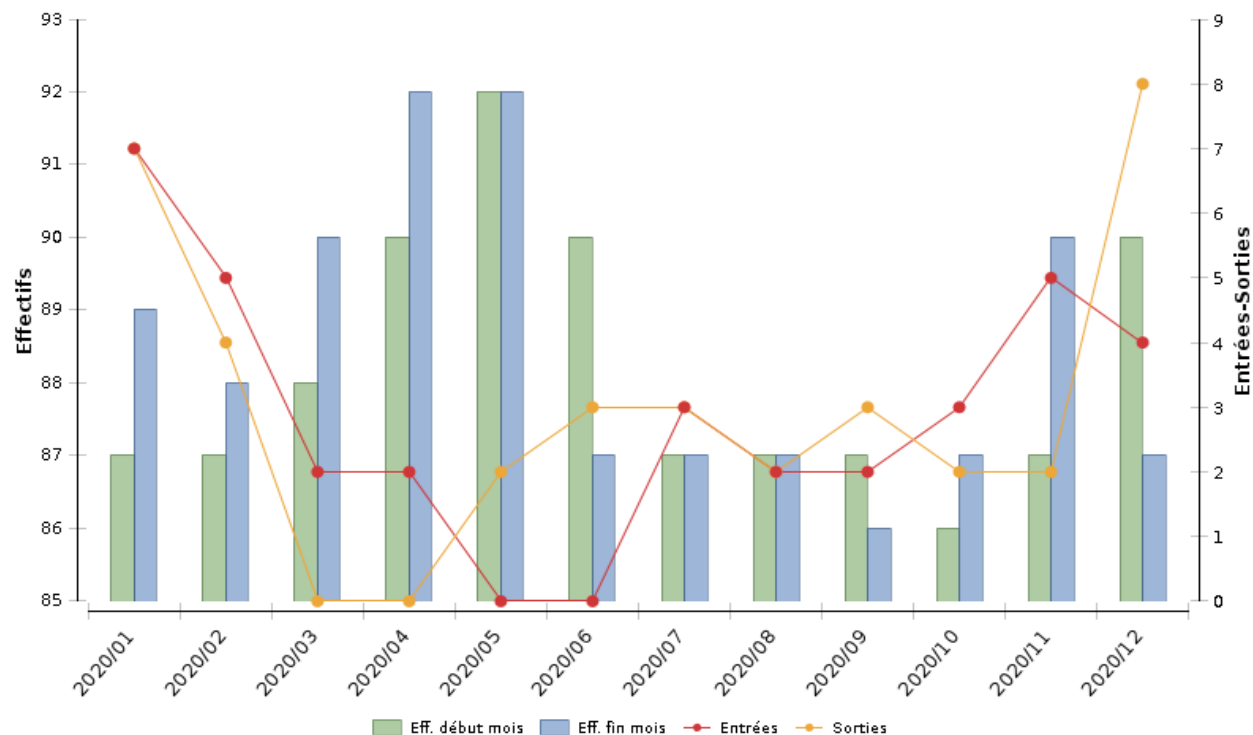
- 3 stagiaires ont été accueillis en 2020 :

Une Technicienne en Intervention
Sociale et Familiale

Une Educatrice Spécialisée

Une Assistante Sociale

Le nombre de journées en 2020



35 jeunes entrés

36 jeunes sortis

Journées prévisionnelles	31 554
Journées réalisées	31 840
Excédent	286

L'accompagnement éducatif

Une dynamique d'accueil :

Les jeunes sont accueillis de manière constante au SAMNA, au gré des départs de jeunes et des orientations du pôle MNA.

L'arrivée de chaque jeune est anticipée, tant au niveau de l'intendance qu'au niveau de la dynamique du logement.

L'appartement est préparé par l'équipe éducative et les jeunes.

Les usagers occupant le logement sont associés au nouvel accueil. L'accompagnement porte sur la capacité de chacun à expliquer, montrer, partager ses savoirs et ses connaissances, contribuer au bien-être de l'arrivant.

L'accueil porte sur l'appropriation du logement et de son environnement. le jeune est accompagné à ses premières courses alimentaires. Les règles de fonctionnement du service sont présentées.

Dans les jours qui suivent l'accueil, chaque membre de l'équipe aura rencontré le jeune.

Particularité de l'accueil en 2020 : l'année a été marquée par des périodes de confinement avec des règles sanitaires à respecter. Durant ce contexte, 3 jeunes ont été accueillis au SAMNA. Les modalités ont été adaptées tout en garantissant une qualité dans l'accueil.

Un accompagnement sur mesure :

La situation sanitaire est venue impacter l'accompagnement éducatif. A compter du 1er confinement, le suivi s'est fait en présentiel et en distanciel. Pendant ces périodes, les éducateurs se sont relayés pour contacter chaque jeune quotidiennement. L'échange portait sur la gestion de la vie courante, des angoisses liées à la situation sanitaire. Un rappel sur le respect des lois et des consignes s'est accru. Lors de la première période de confinement, les visites sur les logements et les accompagnements physiques étaient maintenues selon des besoins justifiés. Au vu des règles sanitaires, les repas éducatifs partagés ont été suspendus, les temps de collectivité restreints.

Concernant la dynamique de groupe au sein des logements, la suspension des activités qu'elles soient physiques ou professionnelles, la promiscuité, l'oisiveté, tous ces éléments liés à la situation COVID ont généré des situations conflictuelles. Les relations entre jeunes se sont parfois délitées, l'entretien quotidien des logements n'était plus effectué et devenu alors source de tensions. Pendant ces périodes, l'équipe a dû particulièrement travailler l'aspect interrelationnel au sein des logements en menant de nombreux entretiens individuels et collectifs.

Un accompagnement sur mesure :

De manière générale, les fonctionnements du service se sont vus modifiés avec une utilisation amplifiée de l'outil informatique. Ces modalités de fonctionnement pour les équipes ont nécessité une adaptation sur un temps court (logiciels de communication par visio, de partage de documents en ligne, etc). Lors du premier confinement, des points journaliers en visio ont permis de maintenir la dynamique d'équipe et de suivre au quotidien les situations individuelles des jeunes. Des outils de traçabilité ont également été mis en place et ce en plus du suivi des jeunes via le logiciel métier SILAGE. Ces modalités ont permis de garantir la bonne prise en charge des jeunes et d'organiser de façon efficiente le travail à distance.

L'année 2020 a aussi été marquée par un nombre croissant de sorties. Une majorité de jeunes a pu bénéficier d'une orientation au SIJM. Deux jeunes n'ont toutefois pas souhaité être orientés vers ce dispositif, préférant une sortie en autonomie.

❖ Une priorité

- L'aspect médical impacte directement le parcours d'insertion des jeunes, c'est pourquoi elle est prise en compte dans sa globalité.
- L'état de santé des jeunes s'est maintenu pour certains, dégradés pour d'autres. L'impossibilité d'accéder aux soins pendant le confinement, en dehors de toute urgence médicale, a contraint les équipes à renforcer leur soutien, leur réassurance auprès des jeunes. Les maux se sont exprimés, fortement écoutés par l'équipe éducative, une attention toujours renforcée a été opérée, tous les jeunes présentant des symptômes ont pu bénéficier de rendez-vous médicaux à distance (téléphonique ou visio), soutenu par les éducateurs.
- L'année 2020 a été également marquée par une augmentation des addictions. Un accompagnement vers des prises en charge spécifiques s'est mis en œuvre. La situation particulière (covid et confinement) a généré des angoisses importantes chez certains jeunes. Huit suivis thérapeutiques à distance se sont mis en place. Les angoisses sont liées à la maladie, au confinement et aux risques encourus pour leur famille. Ces suivis se sont pour certains terminés avec la reprise des activités et pour d'autres une poursuite a été nécessaire. Le constat porte sur le nombre croissant de rendez-vous chez les médecins généralistes. Les jeunes ont tendance à "sur consommer" la médecine, un travail est en cours sur cet aspect.



- La situation sanitaire, à travers la diminution des activités sportives collectives a fait fortement diminuer le nombre de jeunes blessés nécessitant des soins spécifiques.

- ❖ **Des soins au plus près, renforcés par l'arrivée d'infirmiers :**

- Jusqu'à l'arrivée du personnel médical, l'accompagnement à la santé a été fortement organisé par les TISF. Les prises de rendez-vous, les accompagnements, les démarches chez les spécialistes ont pris une part importante dans leur organisation de travail. Les jeunes mesurent que le suivi médical est important mais des réticences persistent.

- L'année a été marquée par l'arrivée de deux mi-temps infirmiers à l'automne 2020 au SAMNA. L'accès aux soins des jeunes accueillis se faisant de plus en plus prégnant, il a été nécessaire de dédier cet accompagnement à des spécialistes de la santé. L'équipe éducative vient appuyer cet accompagnement pour répondre à l'intégralité des besoins.

- L'intervention des infirmiers permet à la fois une approche clinique au plus près de la situation de chaque jeune, un suivi des dossiers de santé et un pan de prévention individuel et collectif.



• On note ainsi en 2020 un renforcement de l'activité autour du "care". Etre présent, assurer une continuité, être avec et près de l'utilisateur sont des éléments qui ont été accentués par l'arrivée des infirmières dont la mission est uniquement celle du soin.

Les infirmières :

- apportent une première réponse aux symptômes des jeunes (soins, médication ne nécessitant pas d'avis de médecin, orientation..)
- garantissent les parcours de santé (bilan santé, enregistrement médecins traitants etc.)
- évaluent l'état de santé individuelle des jeunes (rencontres régulières, orientations selon diagnostique)
- coordonnent les situations de soins (suivis pré et post opératoire, suivi des rendez-vous médicaux)
- assurent le suivi des traitements (approche pédagogique - piluliers)
- mettent en oeuvre des actions d'information collectives
- font de la prévention et de l'éducation à la santé.
- suivent les conventions partenariales avec les pharmacies

Il est à noter que durant l'année 2020, tous les protocoles sanitaires y compris le protocole de continuité d'activité ont été mis en oeuvre : application des gestes barrière, désinfection des logements, portage de repas, accompagnement aux tests de dépistage...

Les démarches administratives



Documents d'identité.

- Chaque jeune accueilli au SAMNA a la nécessité d'effectuer des démarches administratives aboutissant à l'obtention d'un document d'identité.
- La démarche est constituée de plusieurs étapes : l'obtention d'un extrait d'acte de naissance qui doit être parfois légalisé ou traduit. Selon les pays, les jeunes doivent également se procurer un jugement supplétif. Sans suit la demande de carte consulaire, puis de passeport. Pour cela, ils sont accompagnés par l'équipe éducative à travers l'aide à la rédaction de courriers, de soutien à des liens téléphoniques, des accompagnements à l'ambassade ou au consulat.
- La situation sanitaire et les confinements ont conduit à la fermeture au public des administrations. Cela a eu une incidence sur les procédures de dépôt ou de retrait des différents documents administratifs.
- Les dépôts de demande de titre de séjour ont été envoyés par courrier. Les demandes de Document de Circulation pour Étranger Mineur sollicitées par voie dématérialisée. Pour les renouvellements de titres ou de récépissés, des dérogations ont permis une prolongation de la durée de validité des documents. Toutes ces démarches ont été effectuées avec le soutien des travailleurs sociaux de la constitution à l'envoi des dossiers. Cette situation a permis de travailler à l'autonomisation des jeunes.
- Concernant les ambassades, les démarches relevaient des modalités de fonctionnement de chacune. Certaines permettaient des dépôts par voie dématérialisée, d'autres par voie postale et pour certaines aucun moyen de communication n'était possible. Tout le long de l'année les équipes se sont fortement mobilisées afin de suivre l'actualité des ambassades et consulats pour permettre les enregistrements de dossier. Cela s'est traduit par des déplacements dans d'autres villes que celles habituelles afin de trouver des administrations étrangères susceptibles de traiter les demandes.

Les démarches administratives

La situation sanitaire est venue aussi impacter les délais de délivrance des documents pour lesquels la demande avait déjà été enregistrée antérieurement à la crise. Dans certains pays les administrations fonctionnaient au ralenti voir se trouvaient à l'arrêt. Les fermetures de frontières ont également dans l'ensemble ralenti la délivrance des documents officiels tels que les extraits d'acte de naissance ou les passeports.

- *Droit au séjour*
 - Sur l'année 2020, 17 majeurs ont fait une demande de titre de séjour, 06 ont obtenu un titre la même année.
 - 04 jeunes ont sollicité une demande de nationalité française.
- *Ateliers*
 - Les ateliers collectifs n'ont pas pu avoir lieu cette année, toutefois des temps de travail au sein des logements ont pu être maintenus.

La mobilité



En 2020, dans un souci organisationnel, la gestion des abonnements de transports en commun BUS/TER a été annualisée. Cela a permis de s'assurer que l'ensemble des abonnements soient à jour et de réduire considérablement les démarches de suivi des abonnements.

Concernant les déplacements de proximité en milieu rural, la participation financière du service à hauteur de 50 euros pour l'achat d'un vélo a permis à une quinzaine de jeunes de s'en équiper. Ce mode de transport, facilite les déplacements pour les jeunes pour se rendre sur leur lieu de stage, à l'école ou bien faire quelques courses ...

Si en 2019 cinq jeunes avaient acheté leur propre scooter, cela n'a pas été renouvelé en 2020. Le cout financier s'est révélé être trop important à supporter pour le budget des jeunes apprentis. Le prix à l'achat, le prix de l'essence et la cotisation d'assurance a fait que la plupart des jeunes ont revendu leur scooter.

Nouveauté 2020, l'achat par certains jeunes de trottinettes électriques. Cet équipement est toutefois conditionné à la souscription d'un contrat d'assurance spécifique à la charge de l'acheteur. Cette obligation qui a limité les achats est venue rappeler les règles sécuritaires d'utilisation d'un tel engin.

Concernant la prévention à la sécurité routière, le service accompagne les jeunes non scolarisés vers l'obtention de l'ASSR en lien avec l'établissement CEFORD du pôle enfance de l'ADSEA86.

La limite de mobilité sur les zones rurales demeure un aspect de l'accompagnement prégnant : nécessité pour l'équipe d'accompagner les jeunes chez les médecins, impossibilité pour les éducateurs d'élargir leur champ de recherche d'entreprise, coût important des frais de mobilité.

La vie sur les logements

Chaque jeune bénéficie de l'accompagnement de l'ensemble de l'équipe pour se sentir bien dans le logement qui lui est mis à disposition.

Les conditions de sécurité, matérielles, environnementales sont un point essentiel dans la prise en charge.

En 2020, de nouveaux aménagements ont eu lieu pour aider les jeunes à s'approprier les lieux communs et individuels. Les TISF ont œuvré dans ce champ d'intervention, les éducateurs techniques sont garants des éléments fondamentaux de sécurité des logements.

Sur cette même année, les repas éducatifs sur les logements ont dû être suspendus. Cela a eu pour effet un manque de dynamisme autour des temps éducatifs ludiques et sur l'entretien courant des logements de la part des jeunes. Ces instances éducatives seront remises en place dès que possible.

Un renfort de l'équipe : l'arrivée d'un homme d'entretien à temps partiel

Les réparations courantes sont assurées sans que cela impacte les éducateurs techniques qui axent plus leur champ d'intervention sur l'accompagnement professionnel des jeunes. Certains logements sont remis en état dans des délais plus courts, favorisant ainsi une plus grande réactivité pour les accueils.

Des ordinateurs ont été installés sur chaque logement, avec des accès facilités, cela permet de découvrir des vidéos sur des métiers, s'intéresser à l'actualité, suivre leur scolarité.. Chaque jeune a accès à une connexion internet, gage de lien pour certains avec leurs familles.

• ***LA SCOLARITÉ - L'INSERTION PROFESSIONNELLE***



○ **Un parcours de formation pour tous :**

Les jeunes accueillis bénéficient tous d'un enseignement, scolaire ou professionnel. Très motivés pour accéder à l'emploi, il leur importe d'entrer dans un cursus de formation rapidement. Certains peuvent entrer en formation rapidement, d'autres nécessitent un temps d'évaluation préalable.

Le parcours est organisé par étapes clairement identifiées. Un "bilan de positionnement" est réalisé de manière individuelle par la Mission Locale afin de s'assurer que chaque projet mis en œuvre correspondra au choix, aux besoins, aux compétences, à l'appétence de chaque usager.

- Afin d'assurer une cohérence dans le parcours individualisé de chaque jeune, les éducateurs scolaires et le chef de service participent à la plateforme scolarité pilotée par le Pôle MNA du CD86 qui réunit mensuellement l'éducation nationale, les établissements d'enseignements professionnels par voie d'apprentissage, la MLI ainsi que l'ensemble des établissements accueillants des MNA sur le département. Ces temps de travail collectifs permettent un suivi individualisé des jeunes inscrits ou non sur des parcours scolaires, d'apprentissages, de formations, etc... et de permettre aussi une coordination et une anticipation des actions à mener en direction de ce public.
- Le binôme éducateur technique / éducateur scolaire permet d'affiner le projet des jeunes, appuyé sur leurs souhaits, leurs compétences, leurs capacités, leur possibilité d'entrer en entreprise. Le souhait du jeune est un élément parmi les autres, il est le moteur mais le niveau du jeune guide son orientation. Cet élément fait suite aux observations menées par l'équipe sur l'entrain des jeunes à répondre à une offre quelle qu'elle soit leur permettant d'accéder à un emploi.

- ***LA SCOLARITÉ - L'INSERTION PROFESSIONNELLE***

- **Profil des jeunes et parcours scolaires :**

Depuis 2019 il a pu être observé un changement du profil des Mineurs Non Accompagnés accueillis sur le Département. Si auparavant la majorité d'entre eux étaient originaires des capitales ou banlieues de pays francophones, de plus en plus sont originaires de villages, sans accès antérieur à une scolarité et ne parlent que très peu voire pas du tout le français. Il est également constaté une évolution du nombre de jeunes provenant de pays non francophone, ne parlant pas non plus anglais. Afin de s'assurer la bonne compréhension par les jeunes, le service s'est doté de nouveaux outils tels qu'une ouverture de compte auprès d'une plateforme téléphonique d'interprétariat, l'accès à des outils de traduction numérique a été renforcé. Un accompagnement porté sur l'apprentissage de la langue française du quotidien s'est amplifié, à travers des "temps de parole" sous différentes formes : travail en entretien individuel, collectif, en extérieur...

Le profil de ces jeunes nécessite un accompagnement plus individualisé et soutenu. L'inscription dans les établissements scolaires n'est pas possible (pour les +16ans). Les jeunes sont orientés pour une année sur le module NSA (Non Scolarisé Antérieurement) mis en œuvre par l'éducation nationale ou l'ASLIV. Le PAP 4 n'a pu se remettre en route dès la rentrée 2020, ce qui a conduit certains jeunes à avoir une scolarité relativement courte.

LA SCOLARITÉ - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Il est constaté pour ces jeunes des difficultés dans la continuité de leur parcours au regard de leur niveau scolaire. Effectivement, il ne leur est pas possible d'intégrer un cursus scolaire et la mise en situation d'apprentissage génère quant à elle un échec sur la partie théorique. Sur cet aspect, les retours des employeurs sont souvent identiques. Si la volonté des jeunes à travailler n'est pas remise en question dans un premier temps, les difficultés scolaires viennent toutefois freiner les montées en compétences et les jeunes se retrouvent à effectuer les mêmes tâches sans pouvoir progresser. Les employeurs et les jeunes se retrouvent alors dans des situations pouvant remettre en question l'apprentissage. Des métiers sont identifiés par l'équipe du SAMNA comme étant difficiles d'accès tels que la plomberie, l'électricité... Afin de répondre à ces difficultés scolaires, certains jeunes ont signé un contrat sur trois ans, au lieu de deux habituellement.

❖ L'impact de la situation sanitaire sur la scolarité et l'apprentissage :

- La situation sanitaire est venue fortement impacter les parcours scolaires et professionnels des jeunes. En ce qui concerne la scolarité et les périodes de cours à distance, le service a équipé l'ensemble des logements de matériel informatique. Cet équipement a donné la possibilité aux jeunes de se connecter sur les plateformes pédagogiques. Toutefois, le suivi de la scolarité à distance n'a pas été évident. De nombreux jeunes ne maîtrisaient pas l'outil informatique et les équipes ont dû se mobiliser pour effectuer des impressions de cours et gérer les transmissions de devoirs à rendre. Il est à noter que les établissements scolaires ont fait preuve de tolérance quant au respect des délais de transmission. Les éducateurs scolaires soutenus par l'ensemble des équipes ont dû particulièrement œuvrer autour de la continuité pédagogique.
- CETTE SITUATION N'A PAS EMPECHE DES REUSSITES AUX DIPLOMES ET LE CAS ÉCHEANT L'ACCES A DES COMPETENCES.



❖ Diplômes obtenus en 2020 :

- DELF A1 : 10
- DELF A2 : 11
- DELF B1 : 02
- CFG : 01
- DNB : 03
- CAP Peintre : 02
- CAP Maçon : 04
- CAP Boucherie : 01
- CAP Pâtissier : 03
- CAP Plombier : 01
- CAP Carreleur : 01
- CAP MBC : 01
- CAP Cuisine : 02
- CAP Carrossier Peintre : 01
- BEP Electricien : 01
- BAC PRO Maintenance Indus : 01
- ASSR 1-2 : 24



❖ Diplômes non obtenus :

- DELF A1 : 04
- CAP : 08
- DNB : 01

La vie sociale

- Comme tout adolescent, les jeunes accueillis sont inscrits dans les centres pour jeunes de leur commune. L'accès aux médiathèques, aux bibliothèques est facilité par l'inscription et l'accompagnement dans la structure. Une minorité de jeunes profitent de ces structures.
- Globalement, les jeunes ont un réseau social développé. Ils se lient à travers les activités de loisirs, le sport, l'école, le travail. Autant que faire se peut, eu égard aux diverses contraintes, les éducateurs favorisent ces relations sociales. Ceci apporte une garantie sur leur avenir, compter sur des proches leur permettra de faire face aux évènements de la vie de façon plus rassurante.
- Le confinement de l'année 2020 a permis à certains d'apprendre à accueillir la solitude, l'isolement. Les éducateurs étaient aussi présents à distance, ce qui a permis de rassurer, contenir et soutenir cet apprentissage. Pour certains, c'était la première fois qu'ils étaient confrontés à cette situation.
- Lors des périodes de déconfinement les équipes ont accompagné des jeunes sur des sorties à La Rochelle, Tours. Lors des déplacements dans les ambassades des temps ont aussi été programmé afin de faire de courtes visites de monuments (Tour Eiffel, Arc de Triomphe etc.). Une sortie activité pêche a également été organisée. Plus à proximité, des visites de musées étaient organisées sur la Ville de Poitiers.
- Sur le plan sportif, tous les jeunes bénéficient d'une inscription dans un club. Les activités les plus demandées sont le football et la salle de sport. Cependant, la suspension des activités extérieures en 2020 a limité l'accès au sport. Dès que cela a été possible, les jeunes sont retournés profiter des activités.

Le partenariat

- L'équipe du SAMNA a maintenu son réseau partenarial à travers ses actions avec l'éducation nationale, les missions locales, les CFA, les entreprises, les établissements scolaires, les clubs sportifs, les pharmacies, les centres sociaux ...
- Le partenariat s'est poursuivi avec le CEFORD.
- Le service a accueilli 3 stagiaires de l'IRTS
- Maintien du conventionnement avec des bénévoles intervenant auprès des jeunes pour du soutien scolaire, de la socialisation. Les bénévoles ont pu continuer à intervenir en 2020 dans un cadre suivant des protocoles précis au vu de la situation.
- Le SAMNA a organisé son traditionnel temps convivial appelé "la galette" en janvier, avant le premier confinement. La présentation du service et les échanges entre partenaires ont réuni une quarantaine de personnes.



PERSPECTIVES 2021



Depuis 2019, l'extension d'activité du service a porté la capacité à 91 places. Celle-ci a été maintenue jusqu'au 31/05/2021. Cette année marquera donc la fin de l'extension, conformément à la baisse des besoins du Conseil Départemental (flux migratoires moindres du fait de la crise sanitaire).

L'expérience des professionnels permet de garantir la qualité de la prise en charge, dans le contexte d'une crise sanitaire qui perdure.

Les orientations de cette année sont au nombre de 5 :

- Elaborer le projet de service
- Mettre en œuvre le Conseil à la Vie Sociale (reporté du fait de la crise sanitaire)
- S'adapter à l'évolution du public accueilli (mineurs non francophones, voire non anglophones).
- Renforcer les moyens dans l'accompagnement à la santé (pérennisation du poste d'infirmière)
- Développer le conventionnement avec des bénévoles



MERCI DE VOTRE ATTENTION